Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 081-258100551-20231219-2023025-DE

SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes
Site Internet : pasdesbetes.fr

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Séance du 19 décembre 2023

Date de convocation
01.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LAGARRIGUE, sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
19.12.2023

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :
MM. BATTUT Jean-Louis (procuration à M. LAVAGNE Jean-Paul), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre),

Présent(e)s : 14
Pour : 16
Contre : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Alain VAUTE a été élu Secrétaire de séance.

Abstention : 0

Délibération 2023-025

Objet : Tarif de l'eau. Part fixe et part variable à compter du 01/01/2024.

Faisant suite à la Délibération n° 2020-027 en date du 24 Novembre 2020 décidant d'adopter le principe d'une Délégation du Service Public d'Eau Potable pour une durée de 12 ans maximum à compter du 1er Décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 081-258100551-20231219-2023025-DE

Tarifs de l'eau au 01/01/2024 :

	Tarifs votés À partir du 01/01/2024
Abonnement compteur (part fixe)	20,00 €
Prix au m3 (part variable)	0,82 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, se prononce favorablement à l'unanimité :

- **Adopte** les nouveaux tarifs à partir du 1er Janvier 2024 du Service Public de l'Eau Potable aux abonnés soit :
 - 20,00 € HT pour l'abonnement annuel ;
 - 0,82 € HT le m3 d'eau consommé.
- **Charge** le Concessionnaire d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er Janvier 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,

Alain VAUTE

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PAS DES BETES
LAGARRIGUE (Tarn)
Le Président

Vincent COLOM

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication ».
Le Président certifie que la délibération a été affichée le 19/12/2023.